

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2026

Le 30 mai 2026 à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle du conseil, suivant convocation du 22 mai 2026 de M. Christophe MARCHAND, Maire.

Étaient présents : Christophe MARCHAND, Hélène RICHEN, Maurice TANGUY, Thibaut PLATEAU, Claire MICHEL, Christophe DEVILLERS, Agathe BESCHER, Thierry KERMARREC, Martine DUBOIS.

Étaient absents : Sylvie ROY, avec pouvoir au bénéfice de Christophe MARCHAND, et Antoine COURCELLES, avec pouvoir au bénéfice de Thibaut PLATEAU.

Ordre du Jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 24 avril 2026
- 3) Approbation de l'affectation de résultats
- 4) Approbation des subventions proposées par la Mairie
- 5) Approbation de la liste de candidats appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 6) Approbation d'une modification de la délibération 2020-33 concernant le Régime Indemnitaire de la commune tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 7) Approbation d'une modification du nombre d'heures hebdomadaires de travail d'un agent adjoint administratif de deuxième classe, à Montmachoux
- 8) Approbation d'une mise à disposition partielle et limitée d'un agent à une commune¹
- 9) Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Claire MICHEL

¹ Ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour après la convocation, mais avant le conseil

Adoption du compte-rendu de la séance du 24 avril 2026

M. le maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 24 avril 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal vote 2 contre et 0 neutre ; la majorité **approuve** le compte-rendu de la séance du 24 avril 2026.

Approbation de l'affectation de résultats

L'approbation de l'affectation de résultats n'a pas fait l'objet d'un vote distinct lors du conseil municipal du 24 avril 2026. Toutefois, cette affectation a été prise en compte de manière implicite dans le cadre du vote du budget primitif 2026, établi sur la base des résultats issus du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

À ce titre, une affectation de résultats à l'article 1068 d'un montant de 70 011,09 € a été inscrite afin de couvrir le déficit de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2025 clos, ce montant étant prélevé de la section de fonctionnement.

À la suite d'échanges avec les services de la Préfecture, il a été convenu de procéder à une régularisation formelle de cette situation. Ceci est à l'ordre du jour, afin qu'une délibération spécifique relative à l'affectation de résultats soit adoptée conformément aux dispositions budgétaires et comptables applicables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** l'affectation de résultats.

Approbation des subventions proposées par la Mairie

La mairie n'a plus de nouvelles de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) locale depuis 2025, et leur domiciliation bancaire ne fonctionnait plus en 2025.

Les Randonneurs Bocage du Gâtinais (RBG) contribuaient au Téléthon organisé par la mairie, ce qui justifiait cette subvention. Ceci est arrêté depuis 2025. L'unique membre michaomontois de cette association nous confirme que cette subvention peut être supprimée.

M. le maire propose :

- La suppression des subventions de la FNACA (50 €) et des RBG (110 €)
- L'augmentation de 20 € pour chacune de 3 associations : Restaurants du cœur, FACIL, Secours populaire.

Mme Martine DUBOIS maintient les 2 subventions destinées au collège Elsa Triolet, dans lequel sont 11 enfants de la commune.

M. Thierry KERMARREC propose une subvention de 100 € pour la Fondation Gustave ROUSSY.

L'Amicale des Loisirs de Montmachoux (ALM) a fourni au conseil des documents comptables 2024 et 2025 plus précis que ceux du précédent conseil. La base est fondée sur les bilans mensuels détaillés de la banque, la plupart des dépenses étant qualifiées par des factures, tickets ou documents, ainsi que les recettes.

Mme Martine DUBOIS déclare qu'elle ne s'oppose pas à une subvention, mais considère que les données fournies ne justifient pas explicitement un montant de 1 400 €.

M. le maire propose un montant de 1 400 € pour l'année 2026, et souhaite que quelques améliorations de détail comptable et de présentation du bilan 2026 faciliteront la décision de la subvention 2027.

Subventions aux associations	2025	2026
Amicale des Loisirs de Montmachoux	1400	1400
Amicale des sapeurs-pompiers de Voulx	55	55
FNACA	50	
Collège Elsa Triolet	100	100
Association sportive Collège Elsa Triolet	50	50
Jeunes sapeurs-pompiers de Voulx	200	200
Randonneurs Bocage du Gâtinais	110	
Renaissance Voulxoise	320	320
Restaurants du cœur	60	80
FACIL	75	95
Secours populaire	80	100
Fondation Gustave ROUSSY		100
Total	2500	2500

Après délibération pour l'ALM, le Conseil Municipal vote 2 contre et 0 neutre ; la majorité **approuve** cette subvention.

Après délibération pour les 11 autres associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** ces associations.

Approbation de la liste de candidats appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Une fois par an, la direction départementale des finances publiques (DDFiP) nécessite une réunion avec la CCID de la commune. La DDFiP nous propose des modifications d'évaluation des valeurs locatives de certains locaux d'habitation. Cela concerne généralement les habitations qui ont été significativement modifiées, et les constructions neuves. L'objectif de la réunion est la validation (ou pas) des modifications proposées par la DDFiP.

La commune propose 24 commissaires potentiels pour la CCID. La DDFiP en choisira 12 parmi ces 24. Ces commissaires seront désignés pour la totalité de la mandature.

LISTE DE POSTULANTS POUR LA CCID				
TITULAIRES				
Nom	Prénom	Adresse	Code Postale	Ville
RICHEN	Hélène	9 rue de la Petite Vallée	77940	Montmachoux
TANGUY	Maurice	5 chemin de la Mardelle	77940	Montmachoux
DEVILLERS	Christophe	12 rue de Villeneuve	77940	Montmachoux
ROY	Sylvie	11 Grande rue	77940	Montmachoux
PLATEAU	Thibaut	1 rue de la Bavette	77940	Montmachoux
MICHEL	Claire	18 Grande rue	77940	Montmachoux
BESCHER	Agathe	6 rue de la Bavette	77940	Montmachoux
COURCELLES	Antoine	11 sentier des Bourgets	77940	Montmachoux
CRETON	Lydie	9 rue de Villeneuve	77940	Montmachoux
HYMONNET	Romain	1 chemin de la Mardelle	77940	Montmachoux
GAUGUIN	Anne-Sophie	5 rue de Villeneuve	77940	Montmachoux
JACQUES	Patrick	42 Grande rue	77940	Montmachoux
SUPPLEANTS				
PHILIPPE	Antoine	40 Grande Rue	77940	Montmachoux
BALUE	Fabien	7 Grande rue	77940	Montmachoux
VIALA	Serge	5 rue de la Petite Vallée	77940	Montmachoux
LEGUERN	Patrick	44 rue Grande	77940	Montmachoux
DORANGE	Régis	6 bis chemin du Paradis	77940	Voulx
CHANTEAU	Sarah	9 Grande rue	77940	Montmachoux
MAILLART	Stéphanie	2 bis rue de la Forte Pensée	77940	Montmachoux
LAUTRU	Fabrice	3 rue de Fresnes	77940	Montmachoux
AFONSO	Karine	10 rue de la Bavette	77940	Montmachoux
LEVEILLE	Max	2 rue de la Bavette	77940	Montmachoux
GLEIZES	Ludivine	6 sentier des Bourgets	77940	Montmachoux
ROGER	Jérémie	6 Grande rue	77940	Montmachoux

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** les postulants pour la CCID.

Approbation d'une modification de la délibération 2020-33 concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La modification de la délibération 2020-33 est :

- Au cadre d'emploi « adjoint technique territorial » s'ajoute le cadre d'emploi « adjoint administratif territorial ».
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) s'ajoute à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) du RIFSEEP.

Le Centre de Gestion de Seine et Marne a rendu un avis favorable à cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** la modification de la délibération 2020-33.

Approbation d'une modification du nombre d'heures hebdomadaires de travail d'un agent adjoint administratif de deuxième classe

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent adjoint administratif de deuxième classe à temps incomplet (13 heures hebdomadaires), et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet agent en le passant de 13 à 35 heures, et d'inscrire budgétairement les crédits correspondants.

Approbation d'une mise à disposition partielle et limitée d'un agent à une commune

Considérant que :

- la commune de Montmachoux dispose d'un agent adjoint administratif de deuxième classe, désormais à temps complet,
- la commune de Noisy-Rudignon souhaite disposer d'un agent adjoint administratif de deuxième classe sur la base de 22 heures par semaine, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.

Le Maire propose :

- d'approuver la mise à disposition à la commune de Noisy-Rudignon d'un agent adjoint administratif de deuxième classe sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 22 heures sur la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2026.
- de construire une convention préparée par les deux communes, dont le principe financier sera : la commune de Montmachoux émettra pour Noisy-Rudignon un titre de recettes, mensuellement, correspondant aux dépenses chargées engagées pour 22 heures hebdomadaires de travail.

- de préciser qu'à compter du 1er septembre 2026, cette mise à disposition prendra automatiquement fin.

- d'autoriser le Maire à signer la convention financière de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** cette mise à disposition partielle et limitée d'un agent.

Informations et questions diverses

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la Mairie a été mis à jour par M. Maurice TANGUY, et fourni à M. Mickael ROBERT en charge de ces sujets à la CCPM.

Le dispositif électromécanique qui sonne la cloche de l'église est en panne depuis plusieurs semaines. Le devis de Bodet (environ 2 000 €) a été validé fin mai, les travaux auront lieu en juin.

M. Frédéric VALLETOUX, notre député, vient nous voir le 20 juin à 9h à la Mairie.

M. James CHERON, président de la CCPM, vient nous voir le 1^{er} septembre à 11h à la Mairie.

Les propriétaires du 11 rue de la Petite Vallée considèrent que leur terrain est exigü. Il est entouré en cercle de la rue de la Petite Vallée. Ils souhaitent acheter une partie de ce cercle. Cette rue, y compris ce cercle, appartient à la commune, qui ne souhaite pas en vendre.

Notre agent adjoint technique territorial, M. Daniel GONÇALVES, est en arrêt de maladie. M. Martial RICHEN, autoentrepreneur, nous a proposé un devis. La Mairie a validé ce devis. Cela tient de contrat.

La séance est levée à 12h00.
Montmachoux, le 30 mai 2026

Le Maire,
Christophe MARCHAND

